

Centrales Villageoises

Concevoir ensemble des projets de production d'énergies renouvelables dans nos territoires



Un modèle reproductible dans tous les territoires de France engagés dans la transition énergétique.



Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie sur leur territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Elles sont basées sur le respect d'une Charte et sont développées suivant un modèle commun.

La charte des Centrales Villageoises (synthèse)



VALEURS

Participation citoyenne : les projets sont construits avec une gouvernance citoyenne forte, la population locale est associée dès le début du projet.

Lien au territoire : les projets confortent l'engagement du territoire en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Ils sont construits en bonne entente avec les collectivités locales.

Respect du patrimoine paysager et architectural : les projets s'implantent de façon harmonieuse dans leur environnement, en cohérence avec les chartes paysagères existantes et dans le respect du patrimoine.

Retombées économiques : les retombées économiques profitent aux habitants, aux entreprises locales et aux collectivités. Le partage des richesses créées est équitable.

Développement local : l'activité des Centrales Villageoises recourt, dans la mesure du possible, aux entreprises locales.



MISE EN OEUVRE

Territoire : les sociétés définissent un territoire d'intervention (plusieurs communes), cohérent géographiquement et économiquement, sur lequel elles planteront leurs projets.

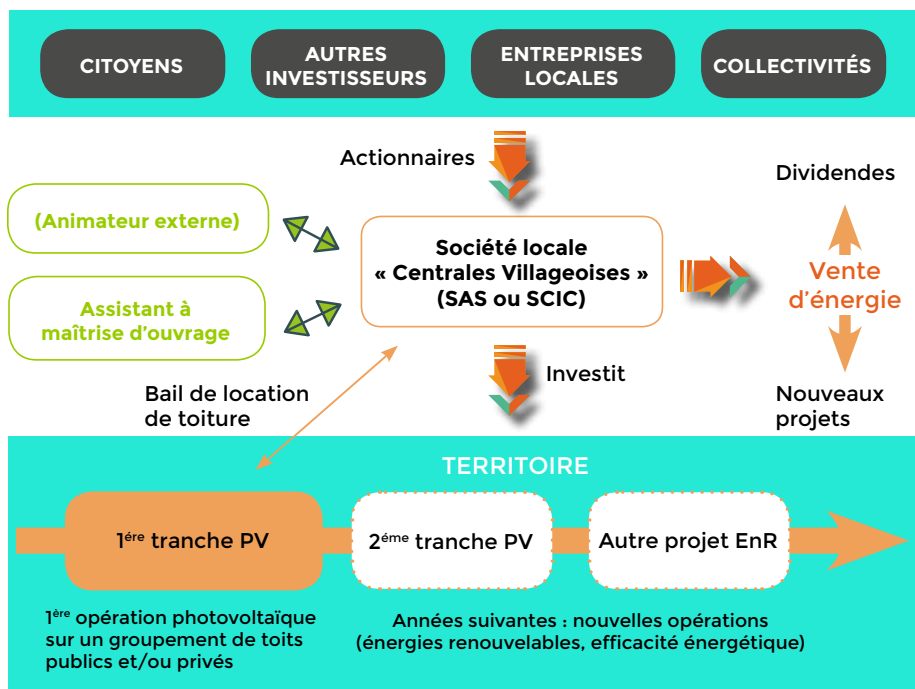
Sociétés locales : les sociétés Centrales Villageoises sont conformes aux statuts types et notamment elles :

- ❶ comportent le terme « Centrales Villageoises » dans leur dénomination,
- ❷ ont leur siège social sur le territoire d'intervention,
- ❸ ont pour objet social la production d'énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie,
- ❹ fonctionnent avec une gouvernance coopérative ou quasi-coopérative,
- ❺ disposent de clauses de contrôle de l'actionnariat,
- ❻ disposent d'un conseil de gestion (6 personnes minimum) ayant des pouvoirs étendus,
- ❼ limitent le nombre d'actions détenues par actionnaire.

Respect de la démarche : les porteurs de projet mettent en place une démarche de qualité (assurances, monitoring, etc) et s'accompagnent de compétences professionnelles (Assistant à maîtrise d'ouvrage).



Le modèle des Centrales Villageoises



Les sociétés Centrales Villageoises investissent dans des installations de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque ou autres filières), payent des charges (maintenance, assurances etc.) et perçoivent des recettes issues de la vente d'énergie. Elles peuvent être accompagnées par un animateur externe et recourent à un assistant à maîtrise d'ouvrage sur le volet technique. Les projets peuvent être de toute taille, dès lors que la société dispose des fonds pour les financer.

Les outils des Centrales Villageoises

Le réseau des Centrales Villageoises partage une boîte à outils et des services propres au modèle mis en place :

- 🔧 **outils juridiques** (statuts types, modèles de bail, modèles de conventions, de cahiers des charges, police d'assurances, etc.),
- 🔧 **outils financiers** (business plans, service de comptabilité, modèle de dossier bancaire),
- 🔧 **outils d'animation** (supports de communication, films, site internet, boîte mail),
- 🔧 **outils techniques** (guides d'accompagnement aux différentes démarches, suivi de production).

Ces outils évoluent au fur et à mesure et peuvent être améliorés par chaque membre du réseau.

Le réseau se structure également progressivement dans l'objectif de constituer un vivier de ressources pour les futurs projets.

Le modèle et les outils sont issus de la phase expérimentale menée sur des sites pilotes entre 2010 et 2015. Les Centrales Villageoises ont été initiées par RAEE et les Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes. Le modèle a été construit avec l'ensemble des membres du **comité de pilotage** (territoires, Centrales Villageoises, partenaires techniques et institutionnels). Il peut aujourd'hui s'appliquer à tout territoire rural qui est engagé sur l'énergie.

RAEE garde un rôle d'animation du réseau des Centrales Villageoises et supervise l'essaimage via la mise à disposition des outils.

Lancer une démarche « Centrales Villageoises »

Avant de lancer une démarche Centrales Villageoises, quelques étapes préliminaires sont nécessaires :

- ❶ Consulter le site centralesvillageoises.fr, s'appropriier le modèle proposé ;
- ❷ Lire la [Charte](#) et en adopter les principes ;
- ❸ Contacter une société Centrales Villageoises déjà constituée ([centralesvillageoises.fr/ rubrique contacts](http://centralesvillageoises.fr/rubrique/contacts)) ;
- ❹ Partager l'idée de la démarche avec les habitants (réunions publiques) et les collectivités (élus) et s'assurer que le modèle convient ;
- ❺ Préfigurer l'organisation des moyens et des ressources nécessaires ;
- ❻ Prendre contact avec le comité d'engagement des Centrales Villageoises (comite_engagement@centralesvillageoises.fr). Celui-ci est constitué de membres du comité de pilotage (renouvelés tous les ans).
- ❼ C'est ensuite le comité d'engagement qui valide la participation au réseau des Centrales Villageoises et donne accès à tous les outils de la démarche.

Après cette phase d'émergence, le déroulement se fait selon 2 axes parallèles (montage juridique / montage technique) et selon 3 étapes : Animation, Développement, Réalisation, avant de passer à la phase Exploitation.

Les Centrales Villageoises en quelques chiffres (nov 2016)

- 1- CV des Crêtes Préardennaises
- 2- CV Ener'Guil
- 3- CV Gervanne Raye
- 4- CV du Grésivaudan
- 5- CV Le Solaret
- 6- CV de Lure Albion
- 7- CV Nord Isère
- 8- CV du Pays d'Aigues
- 9- CV en Pays Mornantais
- 10- CV PERLE
- 11- CV des Portes du Vercors
- 12- CV des Quatre Montagnes
- 13- CV de la Région de Condieu
- 14- CV Rosanaïses
- 15- CV Sud Baronnies
- 16- CV du Trièves
- 17- CV du Val d'Eyrieux
- 18- CV VercorSoleil
- 19- CV de la Weiss



❶ **19 territoires engagés** (Rhône-Alpes et PACA) et de nombreux autres en réflexion

❷ **8 projets photovoltaïques en service** soit un total de **59 installations** et plus d'**1 MWe** en service ou en développement

❸ **Plus de 1200 actionnaires** impliqués

❹ **Plus de 2 millions d'€** d'investissement

Contacts

Démarche globale : cvpv@raee.org
Porteurs de projet : comite_engagement@centralesvillageoises.fr
Centrales Villageoises existantes : rubrique/contacts

Avec le soutien de :